



Compte personnel de formation : le gouvernement coupe brutalement le robinet

Depuis ce 26 février, les formations professionnelles visant l'acquisition de compétences ne sont plus prises en charge par le CPF qu'à hauteur de 1 500 euros. Un séisme pour le monde de la formation et les salariés. 5 000 euros. Depuis plusieurs années, les salariés savent qu'à raison de 500 euros par an, crédités sur leur compte personnel de formation (CPF), ils peuvent disposer de cette somme à leur guise pour financer une petite reconversion, une montée en compétences ou pour réfléchir à la suite de leur carrière professionnelle.

En 2019, lors du premier quinquennat Macron, l'exécutif a choisi de basculer ces droits, jusqu'alors crédités en heures, en euros sonnants et trébuchants, ce qui a fait décoller le CPF. Entre 2020 et 2024, les dépenses publiques en faveur du CPF ont doublé, passant de 1,1 à plus de 2 milliards d'euros.

C'est désormais à un atterrissage d'urgence que travaille le gouvernement. Tout à sa recherche d'économies, il verrouille de plus en plus l'accès à cette cagnotte. Depuis un décret paru le 25 février, cette somme maximale de 5 000 euros n'est plus accessible dans certains cas : elle est limitée à 1 500 euros pour les formations figurant au « répertoire spécifique », c'est-à-dire celles qui permettent l'acquisition de compétences, en langue ou en informatique par exemple. Idem pour le bilan de compétences, plafonné à 1 600 euros une fois tous les cinq ans, et pour les permis de conduire de catégories A et B, avec un maximum de 900 euros disponibles désormais.

Un autre projet de décret, qui n'est pas encore paru au Journal officiel, doit également faire passer de 100 à 150 euros la participation aux frais de formation afin de « responsabiliser » les actifs.

Un « hold-up sur les droits à la formation »

Les formations qui figurent au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), c'est-à-dire celles qui forment à un métier, sont exclues de ce plafonnement. De même que les certifications qui forment aux compétences « de base » dont manquent les publics les plus éloignés de l'emploi. Mais dans un communiqué, Force ouvrière dénonce tout de même la remise en cause d'un « droit fondamental : l'accès à la formation tout au long de la vie »

Et pour cause : la mesure touche à un dispositif plutôt massif. En 2024, la Caisse des dépôts, qui gère le CPF, a validé le financement de 500 dossiers de formation appartenant au répertoire spécifique. C'est un peu plus que le volume de prise en charge du coût des permis de conduire.

A lire

L'Économie Politique n°109 - 02/2026

Les communes sous pression

Découvrir

« Le gouvernement organise un hold-up sur les droits à la formation des actifs », dénoncent les Acteurs de la compétence, la fédération des organismes de formation.

« C'est une rupture dans la philosophie du CPF », confirme Claire Pascal, directrice générale de l'organisme de formation Comundi. On revient sur un système dans lequel l'entreprise était au cœur du dispositif. Il va y avoir un réalignement sur ses besoins. »

Sauf s'ils veulent ou peuvent payer le reste à charge de leur propre poche, les salariés n'auront en effet guère d'autre choix que de se tourner vers leur employeur ou un autre financeur public, comme France travail, pour cofinancer toute formation du répertoire spécifique excédant 1 euro. Ces derniers seront donc en mesure de poser leurs conditions.

L'anglais, cible n° 1

Les fans d'anglais seront les premiers perdants de la mesure. Ils sont très nombreux à consommer des formations grâce au CPF pour passer les tests, à l'instar du Toeic ou de la certification Cloe. Ce type de formation rafle à lui seul plus de 15 % des dossiers financés via le CPF en 2025, avec un coût souvent supérieur au nouveau plafond du gouvernement. Le prix de la certification n° 1 de 2025, « communiquer en anglais professionnel English 360 » (4,6 % des dossiers), atteint en effet 2 euros en moyenne.

En 2025, plus de 40 000 dossiers ont été financés pour obtenir des certifications attestant de la maîtrise d'Excel ou

dans l'édition de sites internet

La mesure fera aussi des déçus parmi ceux qui comptent se servir de leur CPF pour maîtriser divers outils informatiques ou bureautiques. En 2025, plus de 40 000 dossiers ont été financés pour obtenir des certifications attestant de la maîtrise d'Excel ou dans l'édition de sites internet. Des formations dont le coût excède là aussi le plafond.

Les formations aux certifications de diverses compétences numériques d'ICDL, un leader du marché, coûtent par exemple en moyenne 2 400 euros pour quatre jours et demi de cours. Pour préserver un coût horaire qui s'élève aujourd'hui à 80 euros, ICDL va donc proposer à ses centres partenaires de « jouer sur la durée de formation, sans rogner sur la qualité », indique Christopher Sullivan, le directeur France du groupe. A moins que les employeurs n'acceptent de rajouter au pot pour donner à leurs salariés un peu plus de temps.

Mais cette pratique, pour l'heure, demeure très marginale. « Le vrai danger de cette mesure, c'est l'écrasement de la qualité par le montant de la prise en charge », prévient Christopher Sullivan.

Des formations peu utiles ?

Ressenti comme tel par une partie du monde de la formation, ce séisme, pourtant, n'émeut guère Jean-François Foucard, secrétaire national du syndicat de l'encadrement, la CFE-CGC, en charge des parcours professionnels.

« Le gouvernement a fait n'importe quoi avec le CPF. Aujourd'hui, il est bien obligé de rattraper son erreur en raison des coûts associés et des margoulin qui en ont profité », lance-t-il.

Pour le syndicaliste, ce système mérite d'être réinterrogé. « Ces formations ont peu d'effet sur les carrières, ou à la marge. »

Une étude de la Dares menée en 2022 a établi que 17 % des formations CPF étaient suivies par des personnes « ne déclarant ni objectif professionnel ni finalité professionnelle ». Parmi elles, 31 % sont des formations de langues étrangères (notamment suivies à distance par des seniors) et 14 % en bureautique.

Plus globalement, selon cette même étude, 22 % des stagiaires ayant suivi une formation du répertoire spécifique ont connu une évolution professionnelle suite à leur formation.

Offres mal ciblées

De son côté, le Medef déplore l'absence de concertation et un problème de méthode, mais approuve pour partie l'orientation prise par l'exécutif. Dans une réponse écrite à Alternatives Economiques, l'organisation patronale souligne que les plafonnements prévus vont « dans le sens d'une meilleure maîtrise budgétaire du CPF et d'une priorité affirmée donnée aux formations certifiantes, du RNCP à la VAE [validation des acquis de l'expérience, NDLR] et au CléA [socle de connaissances et de compétences professionnelles, NDLR] ». Cette dernière certification s'adresse à des publics peu ou non diplômés.

« Certains organismes se disent aussi que ce n'est pas plus mal de plafonner le CPF. Car des formations du répertoire spécifique ont pris trop de place. Et l'offre reste encore incomplète par rapport aux besoins de niche de certaines professions », confie la consultante Nathalie Le Ster Jenback.

Cette spécialiste des certifications, qui aide des acteurs à en déposer auprès de France compétences, se dit régulièrement sollicitée par des organismes voulant créer de nouvelles formations certifiantes, mais toujours dans le domaine des langues et de la bureautique, pour avoir eux aussi leur part du gâteau.

De plus petits acteurs se sont également investis pour créer des formations finançables via le CPF tout en répondant à des besoins plus précis. La consultante a accompagné la création de formations à la cuisine végétale, dans un secteur de la restauration qui connaît une forte demande, ou d'autres encore pour mieux accompagner des élèves atteints de troubles du spectre autistique en milieu scolaire.

Ces formations, qui de fait ne ramènent pas les foules, vont elles aussi pâtir du plafonnement sans un soutien des employeurs. Difficile de séparer le bon grain de l'ivraie...